

# JUMEAUVILLE



**Bulletin municipal**

**2000**

N° 4

## HORAIRES MAIRIE

La Mairie est ouverte les

- mardi de 18 à 19 heures
- vendredi de 9 à 11 heures
- samedi de 10 à 11 heures 30

Permanences du Maire

- mardi de 18 à 19 heures
- samedi de 9 heures 30 à 12 heures

**Collecte des ordures** : tous les mardis matin.

**Ramassage des encombrants** : le premier lundi de chaque mois. Cas particulier : s'il est férié, en principe remis au lendemain.

# S O M M A I R E

<b>Couverture</b>	<b>Le char du 14 juillet</b>
<b>1</b>	<b>Mot du Maire</b>
<b>3</b>	<b>Pages pratique</b>
<b>4</b>	<b>Info notaires</b>
<b>5</b>	<b>Conciliateur et médiateur</b>
<b>6/7</b>	<b>Le prix de l'eau en Yvelines</b>
<b>8</b>	<b>Opération brioches</b>
<b>9</b>	<b>Comité des fêtes</b>
<b>10</b>	<b>Nouveaux arrivants</b>
<b>11</b>	<b>Ecole</b>
<b>17</b>	<b>V.T.T.</b>
<b>18</b>	<b>Recensement</b>
<b>14</b>	<b>Poésie</b>
<b>15</b>	<b>Humour</b>

<b>EDITEUR :</b>	Mairie de Jumeauville
<b>DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :</b>	P. SEIGE, Maire
<b>COMITE DE REDACTION :</b>	C. AUDRAIN, M. LECOQ, F. MASSY, M. PIOT, O. POTTIER
<b>PHOTOS :</b>	M. SECQ,
<b>IMPRIMERIE :</b>	Mairie de Jumeauville
<b>TIRAGE :</b>	250 ex.
<b>OCTOBRE 2000</b>	

Le mot du Maire.

L'automne est là, avec la chute des feuilles et en particulier celle des impôts locaux; l'ouverture des enveloppes est différente, certains éprouvent un soulagement au regard de cette feuille, d'autres de l'amertume en raison d'une augmentation qu'ils ne comprennent pas toujours. Les services fiscaux de Mantes ont réalisé à la fin de l'année dernière une mise à niveau de toutes les habitations de notre village. Il semble que ces réajustements correspondent à de nouvelles dispositions. Il est nécessaire de remarquer que les taux que le Conseil Municipal a votés au mois de mars 2000 n'ont pas augmenté depuis plusieurs années, mais que les bases d'imposition de certains ont évolué.

La remise en état de l'église se poursuit, après le clocher, la nef, et ensuite les travaux de consolidation du pignon ouest. Les autres travaux seront début octobre : la réfection des trottoirs de la RD 158, le fil d'eau le long du mur du cimetière et les deux sentes débouchant place de l'église. Tous ces travaux sont réalisés avec les subventions du Conseil Général, la DGE, le remboursement des dégâts par notre assurance, et un autofinancement.

Après quatre années de demandes et d'études par les services du département, l'adduction d'eau de notre village va être modifiée, un « bouclage » par Goussonville augmentera les capacités de distribution et de défense contre l'incendie des habitations en direction d'Epône. Ces travaux seront réalisés courant 2001. La maison d'une de nos familles a pris feu ces derniers jours, nous les avons hébergés pour deux mois dans la propriété de la rue de Goussonville, la vente de cette dernière ayant lieu courant décembre 2000.

Nous avons demandé le classement du village en catastrophe naturelle après les inondations du 7 mai 2000, les dégâts constatés au cours de cette intempérie sont pris en compte par tous les services de l'Etat, et viennent grossir le dossier de Jumeauville. Des travaux de protection seront réalisés pour la défense de tous aux endroits les plus judicieux techniquement et financièrement. Un début de réponse doit être formulé à la fin de l'année.

Les enseignants et les parents d'élèves souhaitent un équipement informatique moderne avec accès à Internet. Après concertation avec les services de l'inspection académique et en particulier Madame l'Inspectrice, ce matériel sera implanté dans la classe de Monsieur Samoyeau dans les toutes prochaines semaines, donnant à tous la possibilité de se familiariser avec les moyens de communication du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Et... encore le résultat du référendum du 24 septembre 2000 : Inscrits 452, Votants 147, Exprimés 134, Oui 90, Non 44. La mobilisation de nos concitoyens est égale au nombre d'affiches sur les panneaux électoraux.

Bonne rentrée à tous.

Le Maire  
Pierre SEIGE

## RESUME DES SEANCES DU CONSEIL

### ERRATUM

Dans le bulletin n° 3 de juillet, pour la séance du 30 mars 2000, il fallait lire :

#### **BUDGET PRIMITIF 2000**

M. le Maire donne lecture de ses propositions pour le budget primitif 2000, précisant que l'excédent 1999, qui s'élève à environ 150 000f., sera repris au budget supplémentaire 2000. Les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

	dépenses	recettes
Section d'exploitation	2 092 235 f.	2 092 235 f.
Section d'investissement	348 752 f.	348 752 f.
Excédent ou déficit	-	-

Les propositions de M. le Maire sont adoptées à l'unanimité.

#### **BALLONS DU 14 JUILLET 2000**

Lors des festivités du 14 juillet 2000, avait eu lieu un lâcher de ballons, chacun portant l'identité d'un participant aux festivités. Jusqu'à ce jour, un seul a été retrouvé, et la fiche renvoyée en Mairie. Il s'agit de celui d'Eloïse Barrier, de la rue d'Hargeville, qui a été trouvé par Chanel Bralet de Champignol-lez-Mondeville dans l'Aube. Félicitations !

#### **RAMASSAGE DES DECHETS VERTS**

Le dernier ramassage des déchets verts pour cette année aura lieu le **lundi 23 octobre**.

Nous vous rappelons que les tontes de pelouses et les petits branchages doivent être mis dans des sacs, ou assemblés en fagots liés.

Ce service, destiné à diminuer la facture des ordures ménagères, est assuré chaque lundi matin par l'employé communal, aidé bénévolement en cela par les adjoints et conseillers. Aussi, pensez à eux en ne faisant pas des sacs trop lourds ou des paquets trop gros. Monter des sacs ou des fagots de plus de 30 kg dans une remorque à plus de 2 mètres du sol n'a rien d'une sinécure !

*Merci de votre compréhension.*

# PAGES PRATIQUES

## ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu les 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

## COLLECTE DES ORDURES

La collecte des ordures ménagères s'effectue le mardi matin. Encore une fois, évitez de les sortir trop tôt il y aura toujours un chat ou un chien errant pour crever les sacs.

## RECRUTEMENT DE FACTEURS

Dans le cadre d'une opération menée en partenariat avec l'Education Nationale, la Poste en Ile de France forme, dans une logique de pré-recrutement, 100 facteurs sous contrats de qualification.

Les postes à pourvoir se répartissent comme suit :

Paris	: 15	Hauts de Seine	: 20
Yvelines	: 15	Seine St Denis	: 15
Essonne	: 20	Val d'Oise	: 15

Ces jeunes bénéficieront d'une formation en alternance sanctionnée par un certificat de compétences professionnelles. La Poste privilégie un recrutement de proximité, ce qui suppose que les candidats soient domiciliés, de préférence, dans les départements précités.

**La clôture des inscriptions interviendra le 4 octobre 2000.**

Renseignez vous en Mairie, ou vous pouvez retirer un dossier à l'adresse suivante :

**CESAME - 49, rue Sainte-Anne - 75002 Paris**

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DE JUMEAUVILLE**

### TELEASSISTANCE

Le C.C.A.S. de Jumeauville a signé une convention avec le Conseil Général des Yvelines et la société GTS pour la continuité du service de téléassistance à Jumeauville.

Ce service s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées et peut être installé à votre domicile dans les conditions suivantes :

- Frais d'installation : 100 f. pour le bénéficiaire
- Location mensuelle : 48 f.

(tarifs 07/2000)

Si vous êtes intéressé, pour vous-même ou un de vos parents, adressez vous en Mairie ou auprès de Madame QUINET Berthe, Ferme du Noyer Galant.

**LE TELEPHONE EST LE  
MEILLEUR MOYEN POUR  
S INSCRIRE AUX ASSEDIK.  
C EST AUSSI LE SEVL.**

**01 39 07 07 07**

(tarif local en vigueur)

du lundi au jeudi de 9h00 à  
12h15 et de 13h00 à 16h15  
le vendredi de 9h00 à 12h15 et  
de 13h00 à 15h00

Pour vous inscrire, il suffit de passer un coup de fil, c'est simple, rapide, efficace.

Les Assedic enregistrent votre demande, et vous adressent sous 24 heures :

- votre dossier d'inscription
- votre demande d'allocation
- et la liste des pièces à fournir

Remplissez votre dossier que vous remettrez à l'occasion de votre visite à l'Assedic.



**CE QU'IL FAUT SAVOIR...**

**PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES**

## UNION LIBRE, PACS, MARIAGE : QUE CHOISIR ?

Vous allez vivre à deux.... la vie est belle ! Mais pour vous construire un bel avenir, soyez prévoyants. Si vous ne vous occupez pas du droit, tôt ou tard le droit s'occupera de vous.

Quelles sont les différentes possibilités légales de vie commune ?

■ Pour ceux qui ne veulent aucun engagement (ou presque) l'union libre est la forme la plus simple de vie commune.  
Chacun conserve ses biens et paie son impôt sur le revenu. L'impôt sur la fortune fait l'objet d'une imposition commune. Les donations et successions entre personnes vivant en union libre sont taxées à 60%.

■ Ensuite et sous réserve de le faire enregistrer au tribunal d'instance, le pacte civil de solidarité (PACS) peut modifier la situation, pour des personnes ne voulant ou ne pouvant pas se marier mais désirant un statut à leur union.

Celui-ci peut améliorer certains aspects (fiscalité, successions,...) mais créer des obligations et certaines contraintes : comme dans l'union libre mais avec un préavis de trois mois la séparation est libre, sauf indemnisation si la rupture est fautive (brutale par exemple).

Les partenaires du PACS font l'objet d'une imposition commune et sont solidaires pour le paiement de l'impôt sur le revenu à partir de la troisième année, alors que la fortune fait l'objet d'une imposition commune sans délai.

Les donations et successions entre personnes liées par un PACS sont taxées à 40 et 50% et peuvent sous certaines conditions bénéficier d'un abattement de 375.000 Francs.

■ Enfin pour ceux qui souhaitent une protection juridique et fiscale maximum le mariage offre finalement une très grande liberté de choix.  
Par contrat de mariage vous pouvez choisir votre régime matrimonial : communauté, séparation ou autre. De très nombreuses variantes sont permises.

Fiscalement les époux sont solidaires et bénéficient d'un régime plus favorable pour les donations et successions. Les droits versés au Trésor sont relativement faibles et ne sont dus qu'après un abattement de 500.000 Francs.

JUILLET 2000

# MISSIONS RESPECTIVES DU DELEGUE DEPARTEMENTAL DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE ET DU CONCILIEUR DE JUSTICE

Les missions du délégué du Médiateur de la République ou du Conciliateur de Justice sont encore assez mal connues des administrés, alors que, selon les situations, beaucoup de problèmes peuvent trouver par leur intermédiaire une solution amiable.

Si un administré a à se plaindre d'un mauvais fonctionnement d'une administration publique, d'une collectivité territoriale, d'un organisme à mission de service public (ANPE, ASSEDIC, URSSAF, CAF, CPAM...) ou s'il pense qu'une décision inéquitable a été prise à son égard, il peut s'adresser au **Délégué départemental du Médiateur de la République**. Après étude du dossier, celui-ci, s'il estime que la réclamation est justifiée, interviendra auprès du service concerné, ou conseillera de s'adresser au Médiateur de la République par l'intermédiaire d'un parlementaire. Dans ce cas, le délégué pourra apporter son aide dans la constitution du dossier.

Pour présenter une réclamation, un courrier peut être adressé :

A Mme la déléguée du Médiateur de la République  
Sous-Préfecture de Mantes la Jolie  
42, rue de Lorraine  
78201 Mantes la Jolie cedex

ou rendez-vous pris au 01 30 92 85 64

**Le Conciliateur de Justice** peut intervenir dans de nombreux litiges entre particuliers ou sociétés. Ainsi en est-il, par exemple, des problèmes entre les clients et les fournisseurs, les locataires ou les propriétaires, des problèmes de copropriété, de recouvrement de créances, de nuisances, de voisinage...

Le Conciliateur propose une réunion entre les parties concernées et recherche un règlement amiable du litige.

Il peut alors établir un constat d'accord qu'il signe avec les parties et qu'il dépose au Tribunal d'Instance.

Pour connaître ses permanences, il suffit de s'adresser à **la Mairie du chef-lieu de canton ou au Tribunal d'Instance**.

Au plan départemental, le taux de réussite des interventions du Délégué du Médiateur de la République aussi bien que celles des Conciliateurs de Justice est de l'ordre de 70%.

**Dans les deux cas, l'intervention est, bien entendu, entièrement gratuite.**

# Le prix de l'eau dans les Yvelines

# 17,36

## Francs

c'est le prix moyen toutes taxes comprises du mètre cube d'eau potable en 1999

Observé depuis 1997, le ralentissement de la hausse du prix de l'eau s'est accentué en 1999

En 1999, le prix total de l'eau s'est accru de 2,2 % par rapport à l'année précédente.

En 1998, il avait augmenté de 2,8 % ; en 1997, de 3,7 % ; et en 1996, de 6,8 %.

Cette évolution résulte, d'une part, d'une progression relativement importante de 3,6 % du poste "autres redevances et taxes" et des redevances d'assainissement et, d'autre part, d'une très légère augmentation du prix de base de l'eau (+ 0,4 %).

### □ Evolution du prix total de l'eau

Entre 1984 et 1999, le prix total moyen de l'eau potable est passé de 6,98 F/m<sup>3</sup> à 17,36 F/m<sup>3</sup>, soit en quinze ans une hausse très importante de 148 % (+75 % en francs constants).

Au cours de cette période, les hausses (francs courants) ont été très contrastées selon les différentes composantes du prix total :

- + 67 % pour le prix de base de l'eau,
- + 237 % pour les redevances d'assainissement,
- + 397 % pour le poste "autres redevances".

La hausse du prix total a été particulièrement importante entre 1991 et 1996 (+ 52 % en 5 ans). A cela, deux raisons principales : tout d'abord, une forte croissance des redevances d'assainissement (+ 63 %), ensuite un alourdissement encore plus net du poste

	Mini	Moyen	Maxi
<b>Prix total (TTC)</b>	2,70	17,36	34,18
□ Prix de base eau (HT)	1,88	7,57	16,20
□ Redevances assainissement (HT)	0	4,92	21,36
□ Autres redevances et taxes	0,47	4,87	6,44

"autres redevances et taxes" (+ 160 %). Le prix de base de l'eau a, pour sa part, très nettement moins augmenté (+ 19 %).

Depuis 1996, les hausses ont été beaucoup plus modérées (+ 8,4 % en 3 ans).

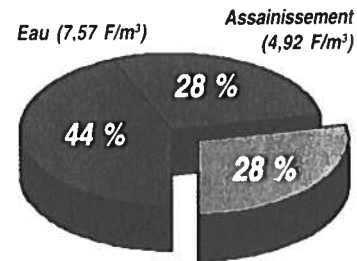
Sur cette période, le prix de base de l'eau a très légèrement augmenté (+ 1,2 %), tandis que les postes Assainissement et Autres redevances et taxes croissaient respectivement de 16,3 et 13,2 %.

### Prix de base de l'eau

Le prix de base de l'eau est passé de 4,54 F/m<sup>3</sup> en 1984 à 7,57 F/m<sup>3</sup> en 1999, soit une hausse de 67 % en quinze ans (18 % en francs constants), ce qui représente une hausse moyenne de 3,6 % par an.

Le rythme annuel d'évolution a été (excepté en 1998 et 1999) celui de l'indice des prix à la consommation plus 1 à 2 %. Pendant la même période, l'augmentation moyenne annuelle a été beaucoup plus importante pour les redevances d'assainissement (+8,5 %) et pour la composante autres redevances et taxes (+11,2 %).

### composantes du prix total



Autres redevances et taxes (4,87 F/m<sup>3</sup>)

En 1999, la part du prix de base de l'eau représente 44 % du prix total. Elle en constituait 65 % en 1984.

### Redevance d'assainissement

En quatorze ans, de 1984 à 1999, le taux moyen de la redevance d'assainissement est passé de 1,46 F/m<sup>3</sup> à 4,92 F/m<sup>3</sup>, soit une hausse importante de 237 % (139 % en francs constants).

### Autres redevances et taxes

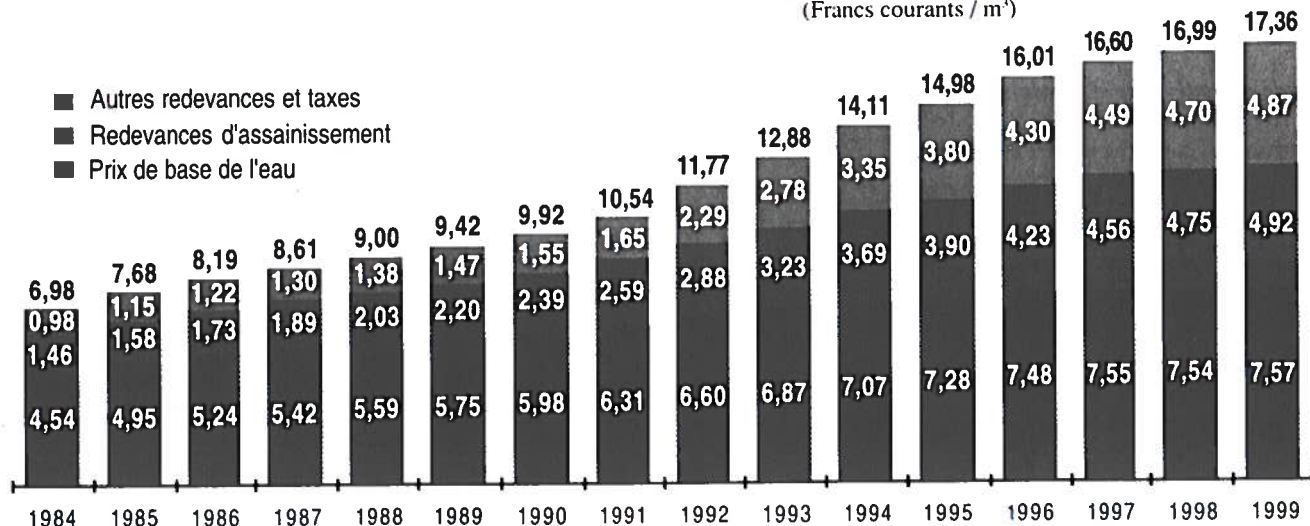
Le montant de cette composante est passé de 0,98 F/m<sup>3</sup> en 1984 à 1,65 F/m<sup>3</sup> en 1991, puis à 4,87 F/m<sup>3</sup> en 1999.

Ce poste a connu de très fortes augmentations, supérieures à celles des autres composantes du prix total. En conséquence, son poids relatif dans le montant global de la facture d'eau est passé de 14 % en 1984 à 15 % en 1991 et un peu plus de 28 % en 1999.

Les hausses ont été particulièrement importantes de 1991 à 1996 : + 160 % en cinq ans, du fait d'augmentations très importantes des redevances - prélèvement et pollution - perçues pour le compte de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Evolution du prix total de l'eau et de ses composantes de 1984 à 1999

(Francs courants / m<sup>3</sup>)





□ Répartition du prix total de l'eau

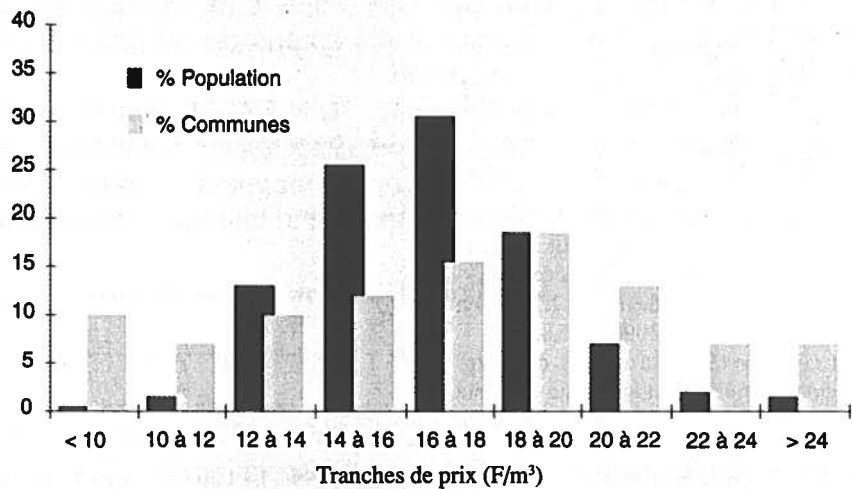
La dispersion des prix est très importante, de 2,70 à un peu plus de 34 F/m<sup>3</sup>. On notera toutefois que :

○ Pour 93 % des usagers (66 % des communes), les prix sont compris entre 12 et 22 F/m<sup>3</sup>, et pour 74 % entre 14 et 20 F/m<sup>3</sup>.

○ Les prix inférieurs à 10 F/m<sup>3</sup> concernent 10 % des communes, mais seulement 0,5 % de la population. Ce sont donc les communes les moins peuplées qui ont les prix les plus bas. Il s'agit de communes dont les ressources en eau sont satisfaisantes, dans des zones où l'assainissement collectif est, le plus souvent, inexistant.

○ Les prix supérieurs à 22 F/m<sup>3</sup> (15 % des communes et seulement 3,5 % de la population) correspondent à la conjonction d'un prix important pour l'eau proprement dit et l'assainissement. On observe donc des prix élevés dans des services assez petits pour lesquels le coût de l'assainissement est important.

Histogramme (prix fréquence) de répartition du prix total de l'eau



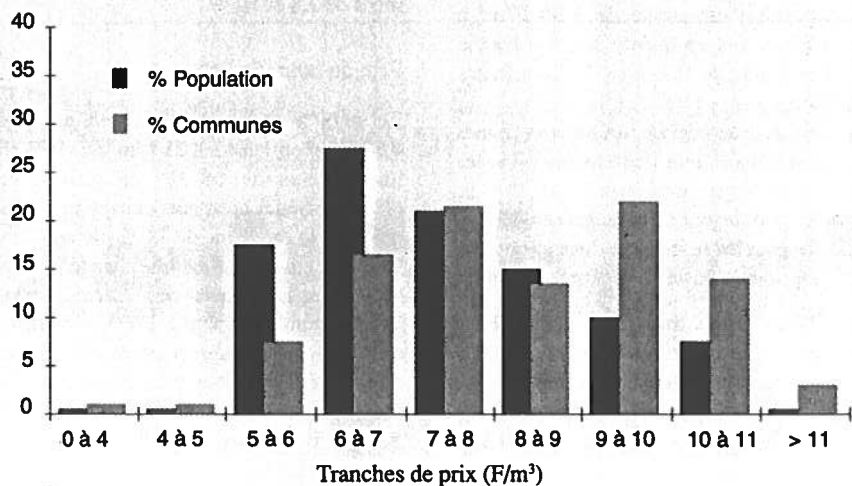
Prix de base

L'éventail des prix est très ouvert : de 1,88 à 16,20 F/m<sup>3</sup>. On notera néanmoins que :

○ L'eau potable coûte de 5 à 10 F/m<sup>3</sup> pour 90 % de la population (80 % des communes), et pour 50 % entre 6 à 8 F/m<sup>3</sup>.

○ Environ 1 % des usagers (5 %) des communes paie l'eau potable moins de 5 F/m<sup>3</sup>.

Histogramme (prix fréquence) de répartition du prix de base de l'eau



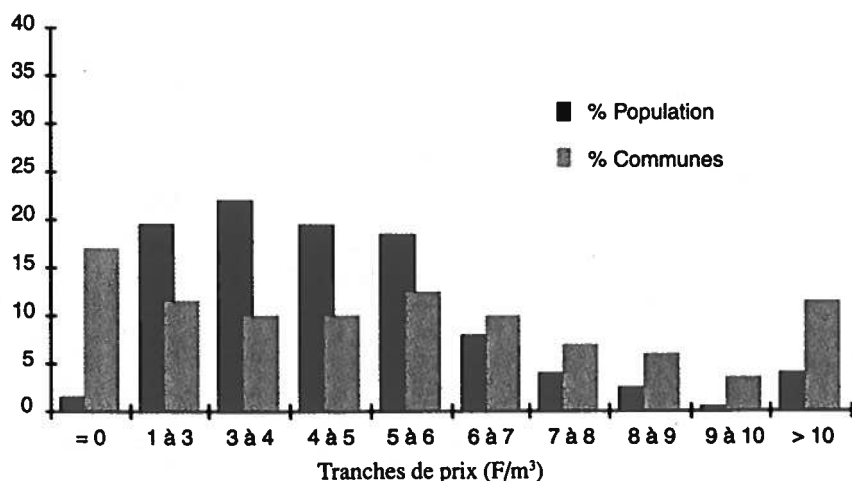
Redevance d'assainissement

On notera en préambule, que le département des Yvelines est celui où le taux moyen de la redevance d'assainissement est le plus faible : 4,92 F/m<sup>3</sup> contre une moyenne de 6,13 F/m<sup>3</sup> pour l'ensemble des départements d'Ile-de-France.

La dispersion des prix est très importante : de 0 à 21 F/m<sup>3</sup>. Il faut néanmoins noter que :

○ L'assainissement des eaux usées coûte de 1 à 6 F/m<sup>3</sup> pour un peu moins de 80 % de la population et 42 % des communes. Ce sont donc les collectivités les plus peuplées qui, généralement, ont les prix les plus bas. Ainsi, la moyenne arithmétique des prix au niveau de chaque commune est de 5,44 F/m<sup>3</sup> contre 4,92 F/m<sup>3</sup> pour la moyenne pondérée par la population.

Histogramme (prix fréquence) de la redevance d'assainissement



Absence de redevance d'assainissement pour 44 communes.

Cette situation concerne un peu moins de 17 % des communes, mais seulement 1,5 % de la population. Il s'agit de petites communes (370 habitants en moyenne) qui, d'une façon générale, n'ont pas instauré de redevance d'assainissement, leurs usagers relevant, le plus souvent, de l'assainissement autonome.

## Opération Brioche 2000



Nous avons l'habitude de faire notre opération brioche au printemps et d'ailleurs beaucoup d'entre vous ont été surpris de ne pas avoir été sollicité cette année. N'ayez crainte, rien n'est perdu.

En effet, notre Union Nationale, l'U.N.A.P.E.I., qui fédère les Associations locales de Parents d'Enfants Handicapés a souhaité regrouper toutes les manifestations de ce genre sur une seule date.

Les avantages de ce choix ? une campagne de publicité nationale, d'où une meilleure information sur notre mouvement et aussi, nous l'espérons, une plus grande efficacité de nos ventes.

**L'OPERATION BRIOCHE se déroulera donc le samedi 14 octobre 2000**

Le prix de la brioche est maintenu à 5 Francs.

Pour que cette OPERATION BRIOCHE 2000 soit une réussite nous avons besoin de vous, venez nous aider (renseignements au Siège de l'Association).

Merci de faire bon accueil aux bénévoles qui vous solliciteront, merci pour les handicapés qui sont dans notre Association et pour tous ceux que nous pourrons accueillir encore mieux grâce à votre générosité.

Danièle OCTOBON

## INFORMATION

# Propriétaires de chiens

la responsabilité civile du propriétaire.

Depuis le 6 janvier 2000, la loi 99.5 du 6 janvier 1999 concernant les chiens d'attaque et de défense est entrée en vigueur. Chaque propriétaire ou détenteur de ces chiens, doit désormais satisfaire à certaines obligations sous peine de sanctions lourdes.

Les animaux concernés par la loi :

**Catégorie 1 :**  
les chiens d'attaque, chiens sans pedigree (Pitbulls, Boerbulls, Tosa, American Staffordshire,

**Terrier et tous les chiens dont la morphologie évoque ces races).**

Pour faire enregistrer votre chien en Mairie, vous devez vous munir :

- de la carte d'identification (N° Tatouage) Centrale Canine,
- du certificat de vaccination antirabique en cours de validité,
- du certificat vétérinaire de stérilisation (obligatoire depuis 06/01/2000),
- d'une attestation d'assurance garantissant

**Catégorie 2 :**  
les chiens de défense et de garde, chiens avec pedigree (American Staffordshire Terrier, Tosa, Rottweiler).

Pour faire enregistrer votre chien en Mairie, vous devez vous munir :

- de la carte d'identification (N° Tatouage) Centrale Canine,
- du certificat de vaccination antirabique en cours de validité,
- d'une attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire.

Dans la rue, vous devez être en possession du certificat de stérilisation, de vaccination contre la rage, de la carte de tatouage et du récépissé d'enregistrement de votre animal en Mairie. Lors d'un déménagement, ne pas oublier de renouveler la déclaration en Mairie.

Désormais, l'accès aux transports en commun, locaux et lieux publics avec un chien de 1<sup>ère</sup> catégorie est interdit, ainsi que le stationnement dans les parties communes d'un immeuble.

Les chiens de garde doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure dans les transports en commun, sur la voie publique, dans les parties communes d'un immeuble et dans tous les lieux et locaux ouverts au public.

## **LE COMITE DES FETES COMMUNIQUE :**

### **ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES**

Le lundi 16 octobre 2000 à 20h30 à la salle des fêtes de la mairie de Jumeauville

#### **Ordre du jour**

- lecture du compte-rendu de l'Assemblée générale d'octobre 1999
- rapport moral
- rapport financier/approbation des comptes
- élection d'un nouveau bureau

Venez nombreux assister à cette Assemblée et vous porter candidats pour les postes qui sont à pourvoir.

---

#### **LOTO**

Organisé le dimanche 8 octobre à 14h30 à la salle des fêtes de la mairie de Jumeauville.

Nombreux lots à gagner :

- 1 téléviseur couleur
- 1 aspirateur traîneau
- 1 four à micro-ondes
- 1 robot de cuisine
- etc... etc...

### **ANIMATION CANTONALE**

#### **Rencontre marche – VTT du 8 octobre :**

Un parcours est actuellement à l'étude. Le balisage est prévu le samedi 7 octobre. Il est proposé de demander pour la marche et le VTT un droit d'inscription de 20 f. (gratuité pour les jeunes de moins de 16 ans).

Les détails de cette journée seront communiqués ultérieurement.



## **NOUVEAUX ARRIVANTS**

*Nous avons le plaisir de vous faire part de l'installation de nouveaux arrivants :*

*M. et Mme ASSELIN  
M. TROTTIER*

*98, Grande Rue  
Ferme du Noyer Galant*

## **ETAT-CIVIL**

### **MARIAGES**

*ZINGRAFF Eric et MOROLI Marina* *le 1<sup>er</sup> juillet 2000*  
*Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheur aux jeunes époux  
et ses remerciements pour le don de 1 000 f. versé à la Caisse des écoles.*

*GALTIE Laurent et VASSEUR Sandrine* *le 13 juillet 2000*  
*Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheur aux jeunes époux.*

*ROBERT Christian et JACQUET Anne-Cécile* *le 28 juillet 2000*  
*Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheur aux jeunes époux  
et ses remerciements pour le produit de la quête (916 f.) versé à la Caisse des écoles et au C.C.A.S.*

*BAILLOUX Armand et BONACCORSI Estelle* *le 9 septembre 2000*  
*Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheur aux jeunes époux*

### **NAISSANCE**

*BACHELET Laura*

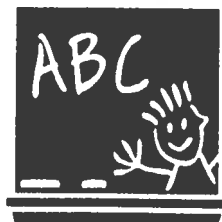
*le 1<sup>er</sup> septembre 2000*

*On nous prie d'insérer :*

Les Jumeauvillois, le Conseil Municipal et des amis ont été très préoccupés par le sinistre incendie survenu au domicile de la famille MEGNASSAN, 24 bis, Grande Rue, le vendredi 22 septembre.

Nous avons été très sensibles à votre aide et vos témoignages de sympathie et vous en remercions infiniment.

Toute la famille



## DES NOUVELLES DE L' ÉCOLE JULIEN COCHIN

### L'école

Cette année , la rentrée s ' est bien passée .

Il y a cinquante- sept enfants , répartis sur trois classes . Chaque classe fait un cycle .

Le cycle I comprend les Petite et Moyenne section , sous la houlette de Sandrine Ory .

Il y a dix-huit enfants .

Le cycle II comprend la Grande Section , les CP et les CE1 . Les enfants sont dix-neuf et leur maîtresse est Corinne Revenu . C 'est aussi la directrice en attendant le retour de Sophie Le Noe.

Le cycle III , composé des classes de CE2 , CM1 et CM2 a vu revenir à sa grande joie leur maître de l' an dernier : Grégory Samoyeau . Les enfants sont au nombre de vingt .

Les activités déjà prévues sont la piscine pour les CP et CE1, à la piscine de Mantes la Ville pour le second semestre .

Le cycle III bénéficie des cours d 'anglais dispensés par Nathalie qui officie sur plusieurs écoles des environs .Elle est rémunérée par la mairie .Les activités sportives ont déjà démarré : tennis jusqu'à la Toussaint , notamment . Quand les beaux jours reviendront, le tir à l' arc sera pratiqué .

La cantine , toujours assurée par madame Poisson et un enseignant, à tour de rôle, réunit tous les jours entre quinze et vingt enfants . Tout cela se passe dans une ambiance "bon enfant " .

### L'école et la mairie

Des rideaux sont en cours d 'installation dans la salle de motricité afin de créer un dortoir .

Les marelles sont enfin balisées au sol , les autres traçages vont suivre .

Internet va arriver dans l ' école . La mairie finance la connexion et l' Education nationale va fournir l ' ordinateur



## JUMEAUVILLE LOISIRS VTT

Les activités ont déjà repris .

Le 3 septembre , la section VTT a organisé conjointement avec l' UCM une course pour les enfants âgés de 8 à 13 ans . Une quarantaine d 'entre eux sont venus de Maule , d' Epône et de Mézières , de Jumeauville . Parmi les enfants de Jumeauville il y avait 2 minimes et 6 benjamins .On comptait : Yohann Varnajot , Timothé et Jonathan Fèvre , Charline Roussel , Mickaël André, Josselin Maillard et Jérémy.....

Les vainqueurs furent Yohann et Charline , mais tous les enfants reçurent une récompense . Le beau temps était de la partie et tout le monde s ' est promis de revenir . D'autres membres de la section sont allés faire une compétition dans le Jura , le dimanche 17 septembre .Il s 'agissait de "*La Forestière*" , une épreuve de 80 kilomètres . "C'était dur mais c ' était beau " nous ont raconté Fabrice et Frédéric .

Pour tous ceux qui ont envie de rouler , sur des parcours beaucoup moins longs et plus faciles , la section donne rendez-vous le dimanche 8 octobre , au lavoir , à 8 heures pour la traditionnelle randonnée des Trois Rivières qui aura lieu à Vert .

D ' autre part , elle est prête à organiser deux fois par mois des randonnées ouvertes à tous , adultes et enfants , et demande à tous ceux qui sont intéressés de répondre le plus tôt possible en renvoyant le bulletin à Frédéric Roussel , 52 Grande Rue ou à François Massy , 6 rue Pichelou , accompagné d ' un chèque de 50f. à l 'ordre de Jumeauville Loisirs .

Le montant de l ' inscription couvre les frais d 'inscription , de petites réparations , de goûter et de boisson pour chaque sortie , les récompenses pour les "compétitions"

.....

Nom ..... Prénom.....

Date de naissance:.....

Adresse .....  
.....

Désire m ' inscrire à la section VTT .

Je préfère  le samedi après-midi  le dimanche matin

Je joins un chèque de 50f .

Fait à Jumeauville le .....

Signature

## RECENSEMENT

**Les jeunes gens nés en septembre-octobre-novembre-décembre 1984 doivent se faire recenser en mairie, jusqu'au 31 décembre 2000**

## REVISION DES LISTES ELECTORALES

**Les jeunes gens en âge de s'inscrire et les nouveaux arrivants, français ou européens, peuvent s'inscrire sur les listes électorales en mairie, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre.**

**Se munir d'une pièce d'identité ou de la carte de séjour, et d'un justificatif de domicile**

## **GRAND CONCOURS " CONNAISSEZ - VOUS JUMEAUVILLE ? "**

Lors du bal du 14 juillet 2000 , une habitante de Jumeauville a posé la question suivante à un des membres du comité de rédaction : " Vous n' aviez pas dit que vous proclameriez les résultats lors des cérémonies du 14 juillet?" Il lui a été fait la réponse suivante : " Il ne peut y avoir proclamation des résultats car il n' y a pas de vainqueur , il n' y a pas eu une seule réponse . " En effet , les Jumeauvillois sont tellement soucieux du bon équilibre du budget de la commune qu 'ils n 'ont pas voulu mettre celui-ci en péril en voulant empocher le prix .

Seulement , la réponse était inexacte . Il y avait une réponse qui cependant était incomplète . Pour récompenser cette lectrice de son assiduité , le jury a décidé d 'accorder à son auteur , madame Tourneville, un prix spécial de 500f qui lui sera remis ultérieurement .

*Du haut de sa cime délabrée  
Messire Gallinacé  
Pensant à ses congénères ailés  
Prenait un air attristé.*

*Considérant sa situation privilégiée  
Observant la population agitée  
Enviant ses pairs animés  
Le coq ruminait de sombres pensées.*

*Il se disait : "Nous sommes  
Ignorés par les hommes  
Et nous troublons leurs sommes  
De nos chants victorieux.*

*Pour nous point de fêtes,  
Dieu seul sur nos têtes  
Sait qu'il nous fit bêtes  
Et non point orgueilleux.*

*Seulement pour affirmer  
Leur conscience et leur fierté  
D'appartenir à une communauté  
Unique parmi l'humanité,*

*Les hommes ont alors imaginé  
De tous nous placer  
Au plus haut des clochers.  
Mais pourquoi nous oublier ?*

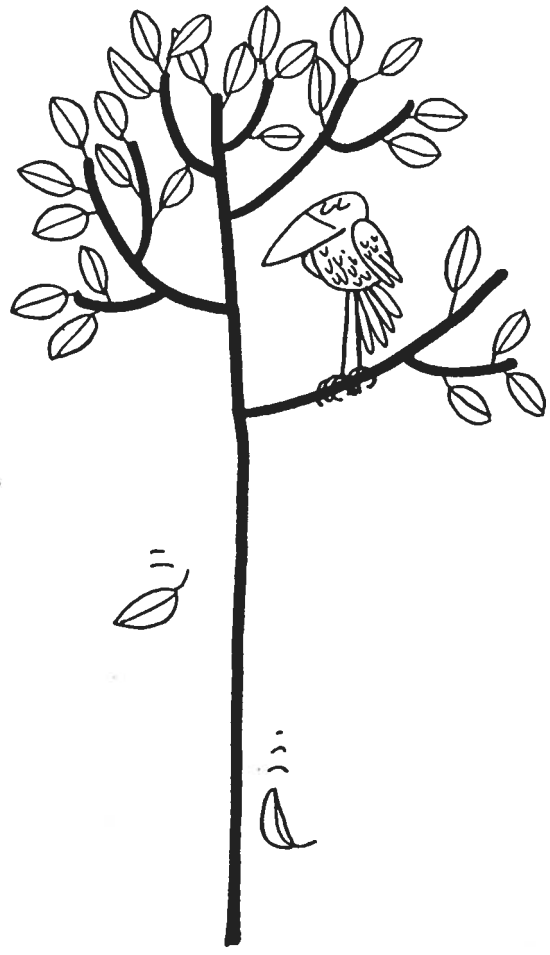
*Faut-il qu'à chaque fois Eole  
Se décide à prendre la parole  
Afin que tout dégringole  
Pour que le monde se désole ? "*

*Mais grâce à leur habileté  
A réparer les résultats de la fatalité  
Les hommes, les ruines ont relevé  
Et l'ouvrage, de beauté fut paré.*

*Sur ses ergots, dressé,  
Messire Gallinacé  
Pensant à ses congénères ailés  
Pose avec contentement et fierté.*

*F. Massy*





- automne -

